

# Dossier de candidature

## Aide pour le STAGE DE BASE du BAFA

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

### Cadre réservé à l'administration :

Dossier remis le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Avis après entretien

Très favorable

Favorable

Défavorable

Décision concernant l'aide :

accordée

refusée

Date de stage de base : \_\_\_\_\_ Organisme : \_\_\_\_\_

Période du stage pratique prévue : \_\_\_\_\_

### RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° de tél : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

N° de Sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Caisse d'affiliation : \_\_\_\_\_

Etudes poursuivies à ce jour : \_\_\_\_\_

Autres diplômes obtenus (BSB, AFPS, autres) : \_\_\_\_\_

Compétences particulières (musicales, artistiques, sportives...) : \_\_\_\_\_

**EXPERIENCES DANS L'ANIMATION ET L'ENCADREMENT D'ENFANTS**

---

---

---

---

---

---

---

---

**MOTIVATIONS DE LA DEMANDE**

Pourquoi souhaitez-vous vous engager dans une formation au B.A.F.A. ?

Quelles sont vos motivations ?

---

---

---

---

---

---

---

---

Quels sont à votre avis vos atouts et faiblesses pour être animateur ?

---

---

---

---

---

---

---

---

## Déroulement de la formation B.A.F.A.

La formation au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur de centre de vacances et de loisirs s'effectue en 3 étapes à réaliser dans l'ordre suivant :

1. Une session de formation générale (8 jours minimum) qui s'effectue auprès d'un organisme de formation habilité. Elle prépare aux fonctions d'animateur en apportant les connaissances de base. A l'issue de la session, le stagiaire reçoit ou non la qualité d'animateur stagiaire.
2. Un stage pratique (14 jours minimum) qui s'effectue dans le centre de loisirs de Baisieux. Il permet à l'animateur stagiaire de mettre en application ses acquis du stage de formation générale. A l'issue du stage, l'animateur reçoit un avis favorable ou défavorable de la part du directeur du centre.  
A noter que le stage pratique ne peut être réalisé en plus de 2 fois.
3. Une session d'approfondissement (6 jours minimum) qui s'effectue auprès d'un organisme de formation habilité. Elle permet d'acquérir une compétence technique et pédagogique dans un domaine donné (petite enfance, camping, photo, activités exceptionnelles...).  
A l'issue de la formation, un jury présidé par le Directeur Départemental de la jeunesse et des Sports se réunira pour délivrer le diplôme du B.A.F.A. à la vue du dossier du candidat.

## Conditions et modalités du partenariat avec la Municipalité

Le Basilien accompagné par la ville s'engage à réaliser l'ensemble de sa formation sur une période de 2 ans.

### Conditions préalables au partenariat

Le demandeur réside à Baisieux et est âgé de 16 ans minimum ou est animateur au sein de la commune depuis au moins un an. Il fournit un justificatif d'identité et de domicile.

Le demandeur dépose le dossier *d'aide pour le stage de base du BAFA* en mairie et sera reçu ultérieurement pour un entretien par le directeur du centre de loisirs et l'adjoint jeunesse. La décision positive ou négative qui sera actée pour ce dossier sera basée sur l'entretien, le dossier d'aide complété, et le nombre de candidats postulants.

La décision sera notifiée par le service jeunesse de la mairie au demandeur.

Si la décision est négative, le demandeur pourra déposer, s'il le souhaite, un autre dossier l'année suivante, si cette aide est reconduite.

En cas de décision positive, le Basilien signe le contrat d'engagement auprès de la mairie.

Il s'engage à fournir auprès du service jeunesse de la municipalité de Baisieux, dès que possible, l'attestation d'inscription délivrée par l'organisme de formation qui comprend notamment le paiement partiel des frais du stage par le demandeur.

Ce paiement partiel varie en fonction des organismes de formation (170 € en moyenne). La mairie prendra contact avec l'organisme afin de régler directement l'aide octroyée, soit 210€. Si reste à charge auprès de l'organisme de la formation en fonction de l'option choisie (externat, demi-pension et pension complète), il sera à régler par le stagiaire.